

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2025

Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Madame Marie-France BASILEU

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 11 février deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN à M. Jacques Alain BENISTI, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Aurore THIROUX.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Madame Marie-France BASILEU

Le Conseil d'administration,

Vu les articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant le contentieux opposant le CIG Petite Couronne à Madame Marie-France BASILEU, qui par une requête enregistrée par le Tribunal administratif de Montreuil (dossier n°2416431-4) le 15 novembre 2024 et notifiée au CIG le 25 novembre 2024 demande au juge de bien vouloir annuler la décision implicite du 22 septembre 2024 ayant rejeté son recours gracieux réceptionné le 22 juillet 2024, d'une part, et condamner le CIG à indemniser ses prétendus préjudices, d'autre part,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DECIDE** d'agir en justice et d'habiliter le Président à représenter le centre, quel que soit le mode de règlement du litige, dans le cadre du contentieux l'opposant à Madame Marie-France BASILEU.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris